CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM780 **Valable du 28/03/2024 au 27/03/2029**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 22/10/2001
Forme juridique : SAS

Capital : 80 000

Dénomination sociale : CATRA BTP

13 RUE PAUL GAUGUIN
31100 TOULOUSE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOULOUSE 439585084

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 439 585 084 00049
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 7140409-001

Assurance Responsabilité travaux :
AXA ASSURANCES IARD 6782055104

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
AXA ASSURANCES IARD 6823134304

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 05 34 57 14 76 **Fax :**
Portable : 07 82 14 98 70
Responsabilité légale : MP DEVELOPPEMENT 31 (810 698 266)
MONTANDRAUD PATRICK PRÉSIDENT

Responsable Technique : DELAISSE GREGORY

Site internet :
E-mail : contact@catra-btp.com

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	19	EFF2C	5 281 832	CA6
Dans l'activité	10	EFF2	933 109	CA4

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 03/11/2025	28/03/2024	27/03/2029

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 19/08/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR